



# LE PETIT REMOTAIS

Publication:

Nadège Courché

Comité de rédaction:

Commission communication  
du conseil municipal

Edition:

Mairie de la Remuée

Année 2021 N° 43

Mai 2021



Pensez à visiter le site de la commune, régulièrement actualisé sur :

[www.laremuee.com](http://www.laremuee.com)

Chers Remotaises & Remotais,

C'est avec plaisir que je vous retrouve pour cette édition printanière. Même si les températures sont encore fraîches, les jours allongent et nous permettent de profiter de notre belle nature.

Le 13 avril dernier, le conseil municipal s'est réuni afin de procéder au vote du budget de votre commune.

La question qui vous préoccupe le plus est de savoir si nous avons pris la décision d'augmenter vos impôts. La réponse est : NON.

Comme nous nous y étions engagés lors de notre profession de foi, nous avons voté à l'unanimité le maintien des taux d'imposition sur le foncier bâti et le foncier non bâti.

Concernant le foncier bâti, le taux de référence 2020 était de 39.20. Il se décompose de la façon suivante : taux départemental 25.36 & taux communal 13.24 soit un total de 39.20, et sera maintenu pour 2021.

Le résultat budgétaire de l'année 2020 laisse apparaître un excédent de 337 557.18 euros (109 021.09€ en budget d'investissement & 228 536.09€ en budget de fonctionnement). Les finances de votre commune sont donc saines et vont permettre l'étude d'investissements prochains.

Concernant l'aire de loisirs, il est important de vous préciser les subventions obtenues :

**Cout total de la réalisation :** 259 194,84 euros.

Cet ouvrage au coût important pour notre petite commune, doit interpeller chacun des utilisateurs pour qu'ils en prennent le plus grand soin.

**Subventions obtenues :**

Département	12 500,00 €
État	16 418,00 €
Fonds de Concours	42 686,00 €

**Reste à charge pour la commune :** 187 590,84 €

D'autres petits aménagements sont à venir pour améliorer l'aire de loisirs dans les prochaines semaines.

Dernièrement, la commune a acquis la parcelle de terrain située en face du bâtiment des associations et de l'accueil périscolaire en vue d'y faire un parking. Celui-ci vous permettra de vous garer plus facilement pour accéder à la place du marché, de déposer ou récupérer vos enfants en sécurité.

La sente piétonne permettant l'accès à l'aire de loisirs par la rue des châtaigniers va être réalisée prochainement.

La vidéo surveillance de l'aire de loisirs va être installée au cours de l'année.

Une étude de projet est en cours pour réaliser des classes et une salle multi-activités afin de remplacer les classes donnant sur la rue des châtaigniers. Le complexe scolaire sera centralisé et la circulation y sera plus harmonieuse. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement de ce projet.

Un nouveau colombarium vient d'être installé dans l'alignement des 2 existants.

D'autres projets sont également à l'étude, nous vous en ferons part dès que ceux-ci seront un peu plus élaborés.

Les élus travaillent pour votre sécurité tant sur le plan de la circulation dans le village que sur la défense incendie. Ces dossiers ne sont pas simples et demandent un temps d'étude important ainsi qu'un budget conséquent.

Respectueusement.

Nadège COURCHÉ

Maire

## L'aire de loisirs

Depuis l'arrivée des beaux jours, la fréquentation de l'aire de loisirs connaît une forte fréquentation. Ce site, dédié aux loisirs sportifs et à la détente permet à tous de passer un agréable moment.

De nombreux jeunes se rendent seuls sur ce lieu en bicyclette ;Bravo! Malheureusement, certains rentrent chez eux en circulant à contre sens dans la rue des grives. Conscient que l'accès à l'aire de loisirs doit se faire en toute sécurité, une sente d'accès permettant de relier l'aire de loisirs au parking de l'école est prévue depuis le début du projet. Celle-ci devrait voir le jour dans quelques mois. En attendant que cet accès soit créé, nous demandons aux parents de sensibiliser leurs enfants aux règles essentielles du code de la route et de veiller à ce qu'elles soient respectées.

Dimanche dernier, un enfant s'est fait percuter par une voiture. La vitesse de l'automobiliste n'est pas à l'origine de l'accident mais le non respect du code de la route par le cycliste. Accompagnons nos enfants à respecter le code la route

Si certains souhaitent garer leur véhicule sur le parking de l'aire de loisirs, veillez à surveiller vos montres : le portail se ferme automatiquement à 18h30 en cette période de couvre-feu; cela peut éviter certains désagréments.

Des bancs, des tables, des rangements pour les vélos seront prochainement installés pour améliorer votre confort.

Notre aire de loisirs a trouvé de nouveaux utilisateurs !!!!



## Chantier participatif

A tous ceux qui le souhaitent, venez nous retrouver pour réaliser la clôture pour laisser paître en toute tranquillité quelques chèvres sur l'aire de loisirs. L'**éco-pâturage** est positif pour l'environnement à plusieurs titres: Il favorise la biodiversité et enrichit les sols, il permet la suppression de l'utilisation d'huile et carburants des engins mécaniques . Il diminue la pollution sonore.

Alors, le chantier est prévu les **samedis 22 et 29 mai** prochains. Vous pouvez vous inscrire en mairie aux heures de permanence: matin et/ou après-midi, à votre convenance!



## Concours photos calendrier 2022

Dévoilez votre côté artistique...

Envoyez-nous vos photos de cette année 2021 pour le calendrier 2022 : nous souhaitons que le prochain calendrier soit le fruit de vos clichés sur la Remuée : le village, ses lieux insoupçonnés, vos endroits préférés et ses lieux de vie... Nous vous demandons juste d'éviter tout visage puisque la loi RGDP (Règlement Général sur la Protection des Données) réglemente et protège les données à caractère personnel.

## La nouvelle sirène d'alerte de la commune

Notre commune se situe dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention du Havre. Ce plan est un dispositif local pour protéger les populations, les biens et l'environnement, pour faire face aux risques industriels.

Dans ce cadre, la commune s'est dotée d'une sirène d'alerte des populations depuis le 24 mars dernier.

Depuis cette date, les remotais entendent l'essai mensuel de sirène tous les premiers mercredis de chaque mois, à 11H55. Cet essai consiste en un cycle de 1 minute 41 secondes.

En cas d'accident, le signal d'alerte est constitué de 3 cycles successifs de 1 minute 41 secondes séparés par un intervalle de 5 secondes.



### **A ne pas faire**

**N'allez pas chercher vos enfants**  
**Ne téléphonez pas**  
**Ne fumez pas**

### **A faire :**

**Abritez-vous**  
**Confiniez-vous**  
**Ecoutez la radio**

Pour se faire, il est nécessaire que **les Remotais se préparent en famille en remplissant leur brochure PFMS**. Créez-le avec vos proches, mettez-le en pratique pour ne jamais être pris au dépourvu !

Ce plan doit vous permettre de mieux faire face aux risques qui vous entourent.

Pour plus d'information : [www.ormes.asso.fr](http://www.ormes.asso.fr)

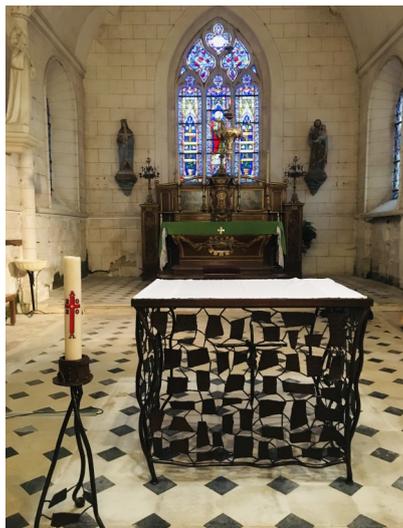
## Un jeune diplômé à la mairie

Nous sommes très heureux de vous présenter Matthias Dorange. Il a commencé sa mission au sein de la mairie de la Remuée le 29 mars dernier. Titulaire d'un BTS **Etude et Réalisation d'Agencement**, il travaille sur le développement local de notre commune. Sa rémunération et sa formation sont assurées par la région. En effet depuis le 16 novembre dernier, la Région Normandie déploie un nouveau dispositif « Jeunes diplômés ».

Ce dispositif a pour objectifs de proposer aux jeunes diplômés normands (BAC+2 et plus obtenu en 2020) la réalisation d'une mission de développement de projet de 17 semaines au sein d'une entreprise, d'une collectivité ou d'une association. En parallèle ces jeunes bénéficieront de 5 semaines de formation comprenant des modules sur la conduite de projet, le numérique et tout autre module nécessaire à la réalisation de la mission.



## Eglise Notre Dame



M. Lartisien, sculpteur sur métal, a son atelier sur la commune de la Remuée.

Désireux d'offrir une sculpture à l'église Notre Dame du village, il s'adresse à la mairie qui le met en contact avec le curé de la paroisse Emmanuel Aubourg.

Ce dernier souhaitait un nouvel autel.

Lartisien, surpris de la demande, a réfléchi à la création d'une œuvre.

Inspiré par la transparence donnée par les vitraux, il crée une sculpture aérée déposée dans le chœur de l'église ainsi que le porte cierge Pascal.

## STOP aux incivilités!

On déplore une nouvelle fois un bris de vitre à la salle culturelle, la détérioration d'un abri bus rue des Grives et le vol d'un extincteur (percuté et dispersé sur le parking poids lourds puis retrouvé en lisière de forêt).

S'ajoute aussi les déjections canines sur nos trottoirs... les décharges sauvages dans notre village !

Pensez aussi avec l'arrivée du printemps à respecter vos voisins en utilisant vos engins bruyants qu'aux horaires autorisés.

Si chacun d'entre nous fait attention, c'est tout le village qui y gagne et le vivre ensemble qui s'améliore.

Ce sont ces gestes du quotidien qui détériorent la qualité des espaces publics, qui contribuent à dégrader notre environnement et qui finissent par perturber l'usage des espaces verts ou des lieux publics. Adopter une attitude responsable est la solution face aux incivilités. On compte sur vous !

Retrouvez Les Crapouilles sur le site de la mairie de la Remuée.



### Heures d'utilisation des outils de jardinage et engins bruyants:

Du lundi au vendredi:

8H30-12H et 14H-20H

Samedi :

9H-12H et 15H-19H

Jours fériés et dimanche :

10H-12H

## Maintien de la personne âgée ou en situation de handicap à son domicile

Le Service Havrais d'Evaluation des Risques chez la Personne Agée (SHERPA) s'est étendu à notre commune.

Un diagnostic et des préconisations d'un ergothérapeute, qui après avoir évalué votre environnement et vos capacités, vous conseille et vous propose des solutions d'aménagement et des aides techniques pour faciliter les gestes de la vie quotidienne.

L'accompagnement administratif et financier par un travailleur social vous informera au mieux des possibilités de prise en charge financière. Il pourra vous conseiller et vous guider dans la réalisation des différents dossiers relatifs à votre projet.

Retrouvez plus d'informations au lien suivant:

<https://www.lehavre.fr/pratique/adaptation-du-logement>.



## ASTUCES AU JARDIN

Pour enrichir la terre de votre potager, parsemez ce dernier avec vos coquilles d'œufs écrasées et vos sachets de thé et d'infusion.

Pour vos semis, servez-vous de vos boîtes à œufs vides en carton afin d'y déposer un peu de terreau et vos graines. Quand ces dernières germeront, découpez vos cases et replantez les directement : elles se désintègreront!

